RÉSUMÉ DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

I - CONTEXTE PROFESSIONNEL :

EMPLOIS CONCERNÉS

Le constructeur en béton armé du bâtiment est un ouvrier professionnel niveau II (OP 2), relevant des conventions collectives des ouvriers du bâtiment.

On emploie les termes de Constructeur en béton armé / Bancheur / Coffreur / Boiseur / Ferrailleur

DOMAINE D'INTERVENTION

L'emploi s'exerce en équipe à l'extérieur sur des chantiers de constructions neuves ou de transformation lourde de structures existantes (logements individuels ou collectifs, bureaux, bâtiments industriels et ouvrages de génie civil).

Le titulaire de ce diplôme de niveau V est amené à réaliser et/ou poser :

- des installations de chantier
- des fondations
- des dallages
- des voiles et poteaux
- des planchers
- des éléments préfabriqués
- des escaliers
- etc.

CONDITIONS D'EXERCICE DE L'EMPLOI

L'activité implique des déplacements liés aux changements de chantiers selon un rythme variable avec l'importance de ceux-ci et l'organisation de l'entreprise. Certaines variations d'horaires de travail sont parfois générées par des impératifs météorologiques, techniques ou économiques.

Le rythme journalier de travail est conditionné par des procédés techniques (décoffrage, ferraillage, coffrage, coulage) et le respect des délais.

Les conditions de travail sur les chantiers, qui ont évolué très favorablement au cours des dernières années en raison notamment de l'application de la nouvelle réglementation en matière d'hygiène et de sécurité rendent le travail attractif pour des personnes souhaitant disposer d'une large autonomie, dans l'exercice d'un métier physique et créatif.

La nature des travaux implique tantôt un exercice isolé de l'activité qui exige un bon niveau d'autonomie, tantôt un travail collectif qui exige le sens du travail en équipe.

L'activité est exercée en toutes circonstances dans le cadre du respect des règles de l'art relatives à la mise en œuvre des matériaux et composants (DTU – Normes – Avis techniques) mais aussi des règles de sécurité visant la protection individuelle (port du casque, des gants, des chaussures de sécurité) et plus globalement la protection collective sur les chantiers.

L'ensemble de ces impératifs exige de bonnes capacités d'adaptation.

II - CHAMPS D'ACTIVITÉ

- LES ACTIVITÉS DE RÉALISATION

Les activités principales sont sur le chantier :

- l'implantation de tout ou partie d'un ouvrage et le traçage sur différents supports,
- une participation à l'installation du chantier et au terrassement,
- le montage et démontage d'échafaudages et d'étaiements,
- le coffrage et décoffrage d'ouvrage en béton armé,
- le façonnage et la mise en œuvre des armatures,
- la confection et le coulage du béton,
- la pose d'éléments préfabriqués et l'exécution de certaines finitions.

LES MATÉRIAUX UTILISÉS

Les matériaux qu'il utilise sont essentiellement les bétons armés mais aussi le bois, le métal et d'autres matériaux (carton, mousse de polyuréthane, polystyrène, PVC…) pour les coffrages.

PRESENTATION DES FONCTIONS ET DES TACHES

Fonctions	Activités
PRÉPARATION ORGANISATION	**1-1 Organisation du poste de travail**
RÉALISATION ET MISE EN ŒUVRE	**2-1 Implantation de tout ou partie d'un ouvrage (implantation, niveaux, traçage)** **2-2 Traçage sur différents supports** **2-3 Installation de chantier** **2-4 Terrassement** **2-5 Coffrage – Décoffrage d'ouvrages en béton armé** **2-6 Façonnage et mise en œuvre des armatures** **2-7 Mise en œuvre du béton** **2-8 Pose d'éléments préfabriqués** **2-9 Exécution des finitions** **2-10 Échafaudage** **2-11 Étaiement** **2-12 Stockage** **2-13 Manutention** **2-14 Contrôle – Vérification** **2-15 Respect de l'environnement**